

L'ASSOCIATION DES INTERVENANTS EN TOXICOMANIE DU QUÉBEC INC.
DONNE SON APPUI AUX STRATÉGIES DE RÉDUCTION DES
MÉFAITS EN MATIÈRE DE DROGUES
QUI S'INSCRIVENT DANS UNE POLITIQUE GLOBALE
DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Proposition adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'AITQ qui s'est tenue à Drummondville le 31 mai 1995.

(Article publié dans la revue L'Intervenant, vol. 11, no 4, juillet 1995)

PRÉAMBULE EXPLICATIF

L'AITQ espère, à l'avenir, manifester plus clairement son appui aux stratégies en matière de drogues qui s'inscrivent dans une politique globale de promotion de la santé¹ et, plus spécifiquement, aux interventions qui privilégieront à l'égard des usagers et surconsommateurs de drogues², la réduction des méfaits³.

Cette approche en matière de réduction des méfaits est en continuité avec les approches passées de l'AITQ dans divers domaines⁴. En clarifiant les éléments de cette politique, cela facilitera la rapidité, la cohérence et la justification de ces prises de position, ainsi que le travail des divers comités de l'AITQ sur des dossiers spécifiques.

¹ Telle que définie dans le Plan d'ensemble pour la promotion de la santé de Santé et Bien-être Social Canada en 1986 et reprise dans les Orientations ministérielles à l'égard de l'usage et de l'abus des psychotropes du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en novembre 1990.

« Autrefois, quand les maladies infectieuses étaient les affections les plus fréquentes et la principale cause de décès, la santé était définie comme l'absence de maladie. Cependant, vers le milieu du siècle, l'incidence d'un bon nombre de ces affections avait décliné et la notion de santé prenait un nouveau sens plus large que le simple fait de ne pas être malade. (...) Nous travaillons maintenant dans l'idée que la santé est un aspect de la vie courante, une dimension essentielle de notre qualité de vie. Envisagée sous cet angle, la "qualité de vie" suppose la possibilité de faire des choix et d'avoir un certain plaisir à vivre. La santé paraît alors comme une ressource qui permet aux gens d'exploiter leur environnement et même de le modifier. Considérer la santé sous ce jour, c'est admettre la liberté de choix et souligner le rôle des individus et des collectivités lorsqu'il s'agit de définir le sens que la santé peut avoir pour eux. » (Santé et Bien-être Social Canada, -Plan d'ensemble pour la promotion de la santé, 1986:3)

² Ce terme inclut ici l'alcool, le tabac, les médicaments prescrits et non-prescrits et les drogues illicites ou interdites (dans le cadre du dopage sportif, par exemple).

³ Voir en Annexe la liste des principaux méfaits chez le surconsommateur de drogues, les proches du surconsommateur et sur la société. Ce sont ces méfaits qui sont visés dans les diverses stratégies de réduction des méfaits.

⁴ Que l'on se réfère, par exemple, aux « Commentaires de l'AITQ portant sur le document de consultation concernant les Orientations ministérielles à l'égard de l'usage et l'abus de psychotropes présentées les 7 et 8 juin 1988 »; « La position et recommandations de l'AITQ présentées à la Régie des permis d'alcool du Québec sur La publicité des boissons alcooliques, en août 1990 », ainsi que le Document présenté à la Régie des permis d'alcool à l'occasion de la consultation publique en août 1992.

Également, en ayant l'appui de l'Assemblée Générale sur cette approche en matière de réduction des méfaits, cela augmente la légitimité et, du même coup, le poids politique de l'AITQ, lorsque celle-ci désire donner son appui ou encore manifester ses inquiétudes à l'égard de certaines politiques ou stratégies

d'action, selon qu'elles diminuent ou augmentent les méfaits occasionnés par l'abus et la dépendance de drogues.

Voici le libellé de cette proposition d'appui aux stratégies de réduction des méfaits telle que préparée par le Comité-justice de l'AITQ.

**STRATÉGIES DE RÉDUCTION DES MÉFAITS
EN MATIÈRE DE DROGUES
QUI S'INSCRIVENT DANS UNE POLITIQUE GLOBALE DE
PROMOTION DE LA SANTÉ.**

LES 4 AXES PRIVILÉGIÉS PAR L'AITQ.

1er AXE: L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE

Le premier défi à relever pour l'implantation d'une politique globale de promotion de la santé est la réduction des inégalités socio-économique et l'amélioration de la qualité de vie⁵.

C'est pourquoi l'AITQ tient à manifester clairement son appui aux programmes qui, par l'amélioration des conditions de vie de certaines populations, facilitent ainsi l'efficacité des interventions d'aide en matière de drogues et, plus spécifiquement, les stratégies de réduction des méfaits⁶.

⁵ « Le premier défi consiste à trouver les moyens de réduire les inégalités sur le plan de la santé entre les groupes de citoyens à faible revenu et les mieux nantis.

(...)

Parmi les groupes à faible revenu, certains sont plus susceptibles que d'autres d'être atteints par la maladie. Les personnes âgées, les chômeurs, les assistés sociaux, les femmes seules soutiens de famille et les minorités comme les autochtones et les immigrants se trouvent dans cette catégorie. Au Canada, on compte plus d'un million d'enfants pauvres. La pauvreté sévit aussi dans plus de la moitié des familles monoparentales dont, en très grande majorité, une femme est le chef. Ces groupes sont ceux pour qui la morne réalité est "une vie plus longue mais une santé qui se détériore de plus en plus."

Jusqu'à présent, nous n'avons pas suffisamment agi pour atténuer ces inégalités. » (Santé et Bien-être Social Canada, Plan d'ensemble pour la promotion de la santé.)

⁶« En favorisant la stabilité sociale, en prévenant ou limitant de nouvelles difficultés, en évitant une détérioration psychosociale, on agit sur des facteurs qui renforcent l'efficacité des actions. » Orientations ministérielles à l'égard de l'usage et de l'abus des psychotropes, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 1990:16.

2ième AXE; L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION

L'implantation d'une politique globale de promotion de la santé implique également que la population bénéficie d'une bonne information afin d'effectuer les choix les plus éclairés possibles

en matière de santé.

C'est pourquoi l'AITQ tient à manifester clairement son appui aux programmes qui concourent à une meilleure information permettant d'aider à prévenir davantage les toxicomanies⁷.

Également, pour faciliter l'efficacité des stratégies visant à réduire les méfaits, l'AITQ appuie les stratégies d'information qui rejoignent plus spécifiquement les clientèles d'usagers et d'abuseurs de drogues afin qu'ils distinguent mieux les usages les plus à risques des usages les moins à risques des drogues qu'ils utilisent, de même qu'ils connaissent mieux les conséquences sur la santé des différentes polyconsommations de drogues.

L'AITQ manifeste ainsi l'importance d'accroître la capacité de faire des choix le plus éclairé possible en matière de drogues, que ce soit à l'aide de stratégies préventives plus globales, ou dans le contexte plus spécifique de stratégies de réduction des méfaits s'adressant à des usagers ou abuseurs de drogues.

⁷« Il est essentiel que toute personne touchée directement ou indirectement par l'usage et l'abus de psychotropes puisse recevoir l'information, les conseils ou l'aide appropriés à sa situation. » MSSS, op.cit.:12.

À noter que dans ce document de l'AITQ, le terme de « toxicomanies » inclut l'alcoolisme, le tabagisme, la dépendance aux médicaments prescrits et non-prescrits et la dépendance aux drogues illicites ou interdites.

3ième AXE: L'AMÉLIORATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

L'implantation d'une politique globale de promotion de la santé nécessite aussi que la population bénéficie d'une réglementation adéquate assurant de meilleurs contrôles sur la qualité des produits consommés et les conditions de leur mise en marché, soit « un environnement sain par la création de conditions et d'un entourage favorables à la santé »⁸.

C'est pourquoi l'AITQ tient à manifester clairement son appui aux lois et réglementations qui favorisent la diminution, dans la population, de la circulation de drogues sans contrôle de qualité ou encore des lieux de distribution générant ainsi des intoxications et la vente de drogues aux enfants, etc; elle désire également donner son appui aux lois et réglementations qui réduisent le plus possible la promotion commerciale des drogues valorisant leur consommation au-delà de leur nécessité ou effets réels, augmentant ainsi leur consommation et les risques d'abus et de dépendances.⁹ De manière plus spécifique, pour faciliter l'efficacité des stratégies de réduction des méfaits, l'AITQ appuie les stratégies d'intervention qui, dans le respect des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, privilégient l'aide à la répression¹⁰.

À l'heure actuelle, des débats ont déjà lieu sur des scénarios de décriminalisation, de déjudiciarisation et même de légalisation autant que d'augmentation de la répression. L'AITQ, en tant que regroupement d'intervenants spécialisés, manifeste ainsi l'importance de contribuer à cette réflexion.

⁸ Santé et Bien-être Canada, op.cit. :7.

⁹ « Une attention spéciale sera apportée aux législations régissant l'accessibilité et le trafic de l'alcool, des médicaments psychotropes et des drogues illégales, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles ces produits sont vendus et consommés. » MSSS, op. cit.:14.

¹⁰ « La primauté de la personne demeure un principe fondamental d'intervention. L'individu, ses droits, sa volonté et ses besoins doivent être respectés, lors de nos interventions. L'individu est, et doit demeurer, le premier responsable de la qualité de sa vie et des choix qu'il effectue. À ce titre, il doit être considéré comme le principal partenaire lors des interventions qui le concernent. Sa participation doit être recherchée et son implication favorisée. La personne possède, malgré ses difficultés et déficiences, des aptitudes et des acquis qui doivent être reconnus, utilisés et valorisés. »Idem:10.

4ième AXE: L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

L'implantation d'une politique globale de promotion de la santé implique en dernier lieu que l'ensemble de la population bénéficie d'une accessibilité adéquate aux services et aux soins, entre autres en décentralisant les ressources et en favorisant les interventions communautaires.

C'est pourquoi l'AITQ tient à manifester clairement son appui aux politiques qui augmenteront l'accessibilité de la population aux ressources professionnelles et communautaires adéquates en matière de drogues.¹¹

Également, pour faciliter l'efficacité des stratégies de réduction des méfaits, l'AITQ appuie les stratégies d'intervention qui cherchent plus spécifiquement à accroître l'accessibilité des services visant à réduire les méfaits des drogues chez des populations connaissant des problèmes de dépendance et ce, même pour les toxicomanes qui ne sont pas encore prêts ou ne désirent pas envisager de cesser l'usage abusif ou dépendant.

L'AITQ manifeste ainsi l'importance de donner le maximum d'accès aux services et aux soins aux différentes catégories d'abuseurs de drogues, quels que soient leur milieu social, leur âge, leur stade de dépendance ou les drogues consommées.

¹¹« Chaque citoyen doit avoir accès aux programmes et services à l'égard de l'usage et l'abus de psychotropes, quelles que soient sa langue, sa religion ou sa condition physique. Les différents programmes doivent tenir compte des particularités régionales, linguistiques et culturelles des différents groupes qui forment la société en tentant de rejoindre certaines populations habituellement moins bien desservies: détenus en milieu carcéral, populations allophones...

L'intervention minimale, respectant et utilisant le milieu naturel et les ressources déjà en place, est souhaitable et doit être préférée à une intervention plus lourde et envahissante.

L'autonomie des personnes et des communautés doit être protégée et valorisée. »
Idem :10-11.

ANNEXE

LES MÉFAITS LIÉS À L'ABUS ET LA DÉPENDANCE AUX DROGUES

L'abus et la dépendance aux drogues, licites et illicites, ont des conséquences néfastes chez le surconsommateur, ses proches et sur la société en général selon l'incidence et la prévalence des toxicomanies.

A) chez le surconsommateur

- santé physique: troubles médicaux (VIH, maladies pulmonaires, cardiaques, hépatiques, carence nutritionnelle, infections) et accidents (de la chute dans les escaliers aux accidents de la route, etc).
- santé mentale: dépression, anxiété, paranoïa, faible estime de soi, trouble de l'humeur, tentative de suicide, etc.
- incidence économique: dépenses pour consommer ou réparer les dommages causés lors d'abus, perte de revenus (absentéisme, perte d'emploi), dépendance économique envers son milieu, etc.
- fonctionnement social: manquement dans les rôles sociaux (manque à ses responsabilités familiales, conjugales, incapacité à maintenir un emploi, criminalité), difficultés à développer et à maintenir des relations significatives, etc.

B) chez les proches du surconsommateur

- santé physique: transmission du VIH, hépatites, etc.
- santé mentale: dépression, anxiété, « burnout » en suppléant au manque de responsabilités dans les rôles sociaux déficitaires du surconsommateur, augmentation des tensions dans les relations maritales et familiales, etc.
- incidence économique: obligation de compenser les obligations économiques créées par le surconsommateur, pauvreté, dépendance de la famille envers des organismes de dernier recours, etc.
- fonctionnement social: intégration inadéquate ou insuffisante dans divers rôles sociaux, etc.

C) dans la société

- santé physique: augmentation des voies de fait, accidents de la route, accidents de travail, problèmes de santé, etc.
- santé mentale: augmentation de la peur, de l'insécurité, détérioration de la qualité de vie, etc.
- incidence économique: augmentation des coûts liés aux soins de santé, à l'assistance sociale, à la répression (police, tribunaux, détention, etc.), diminution de la productivité au travail, etc.
- fonctionnement social: ajout de la problématique « toxico » à divers problèmes sociaux, augmentation de la criminalité, augmentation des contrôles sociaux invasifs dans la vie privée au nom de la lutte contre la toxicomanie, corruption de divers milieux institutionnels et autres dans le trafic des stupéfiants et le blanchiment d'argent, etc.